



Vente en copropriété d'un camping-car avec des sud-africains

Par **evvincent**, le **19/01/2008** à **16:10**

bonjour

J'ai acheté un camping-car d'occasion il y a un an à un concessionnaire;il coûtait 42000euros,j'ai emprunté 23000 euros sur 12 ans à raison de 300 euros par mois;aujourd'hui je voudrais rembourser cet emprunt et je connais des amis sud-Africains qui seraient d'accord pour acheter la moitié du camping-car,soit 18500 euros,prix que j'ai moi-même fixé;ce camping-car resterait en France,je l'entretiendrais et le garderais dans mon jardin;mes amis sud-africains en disposeraient 6 mois par an et le prêteraient à leurs enfants et amis à condition qu'ils s'engagent à réparer les dégâts éventuels;et je l'utiliserai les 6 autres mois aux mêmes conditions de réparations.

Peuvent-ils envoyer d'Afrique du Sud une telle somme? Existe-t'il une procédure particulière en cas de vente en copropriété pour un véhicule ? Quelles sont les possibilités pour réaliser un tel projet ?

merci et à bientôt de vous lire

E.Vincent

Par **Thierry LINCLAN**, le **15/01/2009** à **00:30**

Bonjour,

La société HYCAR a résolu tous les problèmes juridiques liés à la copropriété d'un véhicule.

Tous les problèmes d'assurance ont aussi été réglés. (prime divisée par 2)
Les frais d'entretien sont répartis suivant les km parcourus

<http://www.hycar.fr>

voir également un autre site internet et une activité développée par la même société pour les véhicules haut de gamme:

<http://www.gtfortwo.fr>

Pour l'envoi d'argent entre pays il existe le mandat cash ou un virement par Western Union :
consultez tout simplement LA POSTE pour ces 2 formules